

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 24 Mai 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h35

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS (à partir du 0.2) **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 5.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 5.3), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 7.1), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.2), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN (jusqu'au 6.12), M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 0.2 et jusqu'au 8.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chauxenne :** M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Gilbert GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'Ognon :** M. Jean-François MENESTRIER (jusqu'au 6.12) **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** Mme Françoise GILLET, suppléante de M. Claude PREIONI **Geneuille :** M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Les Auxons :** M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISSON (à partir du 1.1.1) **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir du 0.2) **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.12) **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Noironte :** M. Raymond LAMBOLEY, suppléant de M. Claude MAIRE **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Arnaud GROSPELLIN (à partir du 0.2) **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER (à partir du 0.2) **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.1.1) **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Villars Saint-Georges :** M. Jean-Claude ZEISSER **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Étaient absents : **Besançon :** M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chevroz :** M. Yves BILLECARD **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **La Vèze :** Mme Catherine CUNET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Merey-Vieille :** M. Philippe PERNOT **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Saint-Vit :** Mme Annick JACQUEMET **Vieille :** Mme Christiane ZOBENBULLER

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (à partir du 5.4), P. BONNET, E. BRIOT, P. CURIE, B. FALCINELLA, M. LEMERCIER (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), T. MORTON (jusqu'au 0.2), P. MOUGIN (à partir du 7.1), S. PESEUX (jusqu'au 5.3), Y. POUJET, R. REBRAB, M. SEBBAH, C. WERTHE, Y. BILLECARD, J.F. MENESTRIER (à partir de 7.1), P. BELUCHE, C. ZOBENBULLER

Mandataires : R. STHAL (à partir du 5.4), J. GROSPELLIN, C. LIME, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), N. BODIN (jusqu'au 0.2), J. ACARD (à partir du 7.1), M.L. DALPHIN (jusqu'au 5.3), A. GHEZALI, M. ZEHAF, M. OMOURI, L. FAGAUT, G. ORY, S. RUTKOWSKI (à partir du 7.1), J. KRIEGER, J.C. CONTINI

Délibération n°2018/004169

Rapport n°7.6 - Festival Grandes Heures Nature : convention de partenariat entre la CAGB et la Société d'Economie Mixte de Micropolis

Festival Grandes Heures Nature : convention de partenariat entre la CAGB et la Société d'Economie Mixte de Micropolis

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Manifestations- actions sportives»	Montant prévu au BP 2018 : 12 000 € Montant de l'opération : 24 000 € sur 2 ans

Résumé :

Ce rapport porte sur la signature d'une convention de partenariat avec la SEM Micropolis dans le cadre de l'organisation du festival Grandes Heures Nature du 13 au 16 juin 2019.

Parmi les compétences relatives au domaine sportif, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon peut organiser ou soutenir des événements sportifs à vocation d'agglomération.

Dans ce cadre et avec la volonté de promouvoir son territoire en valorisant les pratiques Outdoor, la CAGB organisera en 2019 le festival « Grandes Heures Nature »

Ainsi, du 13 au 16 juin 2019, la CAGB proposera sur le site de Micropolis à Besançon un festival regroupant des animations et activités sportives, des spectacles sportifs et un salon d'exposition.

Un certain nombre d'activités seront également déclinées sur le territoire du Grand Besançon.

L'ensemble des activités proposées sont destinées à un large public, de tous âges, valide ou en situation de handicap,

Le festival s'adresse à un public Grand-Bisontin et cherchera aussi à capter des visiteurs du Grand-Est, y compris de la Suisse voisine.

La SEM Micropolis en tant que gestionnaire du site est un partenaire privilégié de la CAGB dans ce projet.

Une convention déterminera les engagements de chacun en vue de l'organisation du festival.

La SEM assumera un certain nombre de prestations parmi lesquelles des prestations techniques, de communication et de promotion.

Certaines prestations réalisées par la SEM Micropolis seront prises en charge par la CAGB pour un montant total de 24 000€ TTC. Le versement sera réalisé en deux temps :

- 12 000€ à la signature de la convention
- 12 000€ en janvier 2019.

MM. J.L. FOUSSERET, P. GONON et T. MORTON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la SEM MICROPOLIS.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

	<p align="center">Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Société d'Economie Mixte de Micropolis</p>
---	---

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{ER} Vice-Président, agissant en vertu de la décision du Conseil Communautaire du 24 mai 2018,

Et :

La société SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE MICROPOLIS, dont le siège social est situé 3 Boulevard Ouest, 25000 Besançon, représenté par son Directeur Général, Monsieur Didier SIKKINK, d'autre part, ci-après dénommé « la SEM »

Préambule

Parmi les compétences relatives au domaine sportif, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon peut organiser ou soutenir des événements sportifs à vocation d'agglomération.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon souhaite promouvoir la richesse de son territoire en valorisant les pratiques liées à l'outdoor.

Cette volonté se concrétisera en 2019 par l'organisation d'un festival « Grandes Heures Nature ».

Ainsi, du 13 au 16 juin 2019, la CAGB proposera sur le site de Micropolis à Besançon un festival regroupant des animations et activités sportives, des spectacles sportifs et un salon d'exposition. Un certain nombre d'activités sera également décliné sur le territoire du Grand Besançon.

L'ensemble des activités proposées sont destinées à un large public, de tous âges, valide ou en situation de handicap, Le festival s'adresse à un public Grand-Bisontin et cherchera aussi à capter des visiteurs du Grand-Est, y compris de la Suisse voisine.

La SEM Micropolis en tant que gestionnaire du site est un partenaire privilégié de la CAGB dans l'organisation du festival.

La présente convention de partenariat vise à déterminer les engagements de chaque partie dans l'organisation de ce festival Grandes Heures Nature.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements de chaque partie dans l'organisation du festival Grandes Heures Nature qui se déroulera sur le site de Micropolis à Besançon du 13 au 16 juin 2019.

Article 2 - Durée de la convention

La convention est conclue à compter du 1^{er} Juin 2018 pour se terminer le 1^{er} Juillet 2019.

Article 3 - Engagements de la SEM MICROPOLIS

La SEM s'engage à assurer un certain nombre de prestations parmi lesquelles des prestations techniques, de communication et de promotion :

1- prestations techniques :

- mise à disposition du parvis pour les animations du Festival
- mise à disposition du Hall C pour l'accueil des participants aux activités sportives
- mise à disposition le Hall E pour l'organisation du Festival

- gestion de la billetterie numérique
- gestion de la sécurité sur le site
- gestion des entrées au festival

2- prestations de communication / promotion :

- commercialisation de la partie Salon en direction de professionnels relevant du champ de l'Outdoor
- mention du Grand Besançon comme partenaire lors d'actions de promotion (conférence de presse, présentations, inauguration, ...) et sur tous supports de communication concernant la manifestation selon des modalités de partenariat arrêtées avec la Direction Communication du Grand Besançon.
- Invitations aux différentes opérations de communication : conférence de presse, inauguration et autres (une liste de personnes sera communiquée par la CAGB).

Article 4 - Engagement de la CAGB

La CAGB s'engage à :

- promouvoir le Festival GRANDES HEURES NATURE par différents moyens de communication (affiche, sites web, réseaux sociaux...)
- créer un visuel et un programme qui seront intégrés au dossier utilisé par la SEM pour la commercialisation du Salon
- créer un site internet dédié au label GRANDES HEURES NATURE et à son Festival
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de la 1^{ère} édition du Festival et des animations supports (organisation de randonnées, de démonstrations, d'activités ...)
- mentionner le partenariat avec la SEM Micropolis et afficher son logo

Article 5 - Modalités financières

La CAGB prendra en charge les prestations réalisées par la SEM Micropolis (article 3) pour un montant de 24 000 € TTC. Le versement se réalisera en deux temps :

- 12 000€ à la signature de la présente
- 12 000€ en Janvier 2019

Article 6 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 7 - Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. À défaut, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Besançon.

Fait en deux exemplaires, à Besançon, le

Pour la SEM,
Le Directeur Général,

Didier SIKKINK

Pour le Grand Besançon,
Le 1^{er} Vice-Président,

Gabriel BAULIEU
Maire de Serre-les-Sapins